

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 208

Présent(s) : 158

Représenté(s) : 32

Votant(s) : 190

Excusé(s) : 9

Absent(s) : 9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Le jeudi 18 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mercredi 10 novembre 2021, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Vincent BENNEZON, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Cécile CONREAU, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Kim DUNTZE, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANQCUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Laurent GOBINET, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Serge HIET, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Sylvie PORET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Bernard SAINTOT, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, M. Patrick SIMON, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Aurélien DERULLE (suppléant de M. Franck ASSELIN), Mme Sylvie DAUPHIN (suppléant de M. Francky CARON), Mme Carole GODIN (suppléant de M. Pierre GEORGIN), M. Laurent PREVOST (suppléant de M. Patrice MOREL), M. Bruno BENARD (suppléant de M. Pierre REANT)

Étaient représenté-e-s :

Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Jean-Pierre ARNAUD a donné pouvoir à Bernard THIERY, M. François BARONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, Mme Laurence BILLY a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, M. Bruno COCHEMÉ a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Serge HIET, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Laurence DEPLAINE a donné pouvoir à Jacky CHOPIN, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Catherine CHOPART, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANQCUE, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Dominique HENIN a donné pouvoir à Patrice BARRIER, M. Alain HIRAUT a donné pouvoir à Thierry DESIRA, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Eric LEGER a donné pouvoir à Annie PERRARD, M. Antoine LEMAIRE a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, M. Pierre LHOTTE a donné pouvoir à Michel KELLER, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK a donné pouvoir à Colette MACQUART, M. Claude PIQUARD a donné pouvoir à Edouard BARON, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Guy RIFFÉ a donné pouvoir à Patrice MOUSEL, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Jean-Pierre RONSEAU a donné pouvoir à Germain RENARD, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, M. Alain TOULLEC a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Jean-Marie VIEVILLE

Étaient excusé-e-s :

Mme Nathalie BELAMY, M. Marcel BENCIVENGO, Mme Catherine COUTANT, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Denis LHOTELAIN, Mme Jacqueline LOPATA, M. Jean MICHEL, M. Guy MOUCHEL

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Nicolas CARNOYE, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Isabelle GERARD, M. Damien GIRARD, M. Michel SICRE

N'ont pas pris part au vote :

M. François BARONNET, Mme Laurence BILLY, M. Cédric CHEVALIER, M. Cyrille DUTERNE, M. Claude GACHET, M. Charles GOSSARD, M. Thierry JOBART, Mme Cathy LAURIN, M. Christophe PATINET, M. Jean-Christophe POINS, M. Kevin PONCIN, M. Jean-Luc SENE, M. Patrick TCHANGA, M. Bernard THIERY, M. Alain WANSCHOOR, M. Bernard WEILER

Secrétaire : Charles GERMAIN

Vice Secrétaire : Nicolas HABARE

Votes :

Pour : 174 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE REIMS
SITE DES RÉGATES RÉMOISES
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE 2
PRESCRIPTION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.132-7 et L.132-9, L.153-8 à L.153-23 et L.153-31 et suivants, R.104-8 et suivants,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims révisé le 28 septembre 2017 modifié le 24 juin 2021,

Vu la délibération n°CM-2021-255 du Conseil municipal de Reims du 27 septembre 2021 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre l'extension des bâtiments existants du club d'avirons « les Régates Rémoises », situé rue Clovis Chezél,

Considérant que le Code de l'Urbanisme permet d'utiliser cette procédure de révision dite allégée lorsque cette révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD,

Considérant l'opportunité et l'intérêt de la commune de réviser le PLU en utilisant cette procédure de révision « allégée » dans la mesure où l'extension des bâtiments envisagés a pour objectif de permettre l'accueil des activités du « Cercle nautique Rémois », actuellement situé 11, rue Saint Charles, sur le site des Régates Rémoises en zone UEa du PLU et impactera pour une faible partie un Espace Boisé Classé,

Considérant, par ailleurs, que sa délibération n°CC-2018-45 du 26 mars 2018 prescrivant la révision allégée n°2 sur le site de la blanchisserie est devenue sans objet compte tenu de l'abandon du projet,

Vu l'avis du bureau communautaire du mardi 9 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'abroger sa délibération n°CC-2018-45 du 26 mars 2018 prescrivant la révision allégée n°2 sur le site de la blanchisserie,

de prescrire, au vu des objectifs, la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Reims sur le site des Régates Rémoises.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims durant un délai d'un mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 22 novembre 2021. Identifiant : 051-200067213-20211118-134310-DE-1-1